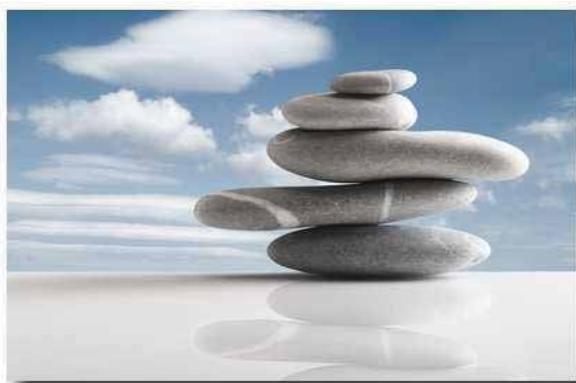


Table des matières

Editorial - Dr Jérôme Sobel, Président	Page 1
Résumé de la 28ème assemblée générale à Lausanne	Pages 2 à 27
Une assistance au suicide dans un alpage	Pages 28 à 30
Remerciements et "Testament biologique"	Pages 31
L'éthique est une affaire de limites ... Dr Jean Martin	Pages 32 à 35
Ouvrage 'L'aide au suicide'	Pages 36
Informations littéraires	Page 37
Si vous déménagez ...	Page 38
Inscription à EXIT A.D.M.D. Suisse romande	Page 39



Comité de rédaction pour la brochure No 53 :
J. Walz, K. Rophille et W. Walz

UN VENT NOUVEAU



Depuis un an, le temps était à l'orage entre le Conseil Fédéral et les organisations d'aide au suicide. Le Département Fédéral de Justice et Police de Mme Widmer Schlumpf avait prévu soit de durcir l'application de l'article 115 du code pénal pour rendre l'assistance au suicide plus difficile, soit d'interdire purement et simplement les organisations d'aide au suicide.

Nous avons été parmi les premiers à dénoncer publiquement ce démantèlement des acquis humanistes et cette tentative liberticide soutenue par des milieux religieux.

La presse a relayé notre point de vue. Nous avons envoyé à chaque membre du Conseil Fédéral et du Parlement un exemplaire du livre l'aide au suicide publié chez Favre dans la collection «Débat Public». Ce livre contre l'acharnement thérapeutique et palliatif, pour le droit de mourir dans la dignité a également été adressé à tous les gouvernements cantonaux et tous les parlementaires de Suisse romande. Les membres de notre association ont massivement signé et renvoyé une lettre ouverte de protestation à Mme la Conseillère Fédérale Widmer Schlumpf ; votre comité vous est très reconnaissant de l'avoir soutenu dans cette action.

Nos efforts communs ont produit un effet positif et un vent nouveau qui annonce un temps meilleur souffle désormais depuis Berne. Mme la Conseillère Fédérale Widmer Schlumpf a en effet annoncé qu'elle reverra le projet de réglementation de l'aide au suicide en vue de l'élargir, répondant ainsi à notre souhait.

Nous attendons sereinement le nouveau projet du Département Fédéral de Justice et Police pour examiner comment il a intégré nos idées et s'il est acceptable pour les membres de notre association.

Affaire à suivre avec la plus grande attention ...

Dr J. Sobel

Président d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

**Résumé du procès-verbal de la
28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande
du 17 avril 2010 au Palais de Beaulieu à Lausanne**



Le Docteur Jérôme Sobel a le plaisir d'ouvrir à 15 h. cette assemblée générale 2010 à Lausanne et il constate avec plaisir que l'assistance est toujours aussi nombreuse et qu'elle reste donc très attachée à la cause d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande.

La convocation et l'ordre du jour ont été envoyés à tous les membres, par courrier postal, dans le bulletin EXIT No 52, conformément aux statuts.

Le Dr Sobel demande si quelqu'un désire faire une remarque, au sujet de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale qui a eu lieu le 4 avril 2009 à Neuchâtel.

Pour mémoire, ce procès-verbal a été publié dans le bulletin No 51 du mois de septembre 2009.

Le Dr Sobel demande si parmi les participants quelqu'un aurait une remarque à formuler, comme ce n'est pas le cas, il propose que l'assemblée vote à main levée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

**Résumé du procès-verbal de la
28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande
du 17 avril 2010 au Palais de Beaulieu à Lausanne**

2. Rapport du comité présenté par le Dr Sobel

"Notre association est solide et elle se renforce chaque année grâce au travail solidaire et efficace du secrétariat, des accompagnateurs et du comité. La crédibilité et la reconnaissance que rencontre notre association sont dues à un investissement personnel important de tous.

Ensemble nous formons une équipe de rêve et je profite de ce rapport pour remercier chacune et chacun pour les efforts consentis dans la bonne humeur, ce qui amplifie encore notre efficacité commune."

Tout d'abord, merci à notre secrétariat qui ne compte pas son temps à votre service. Merci à Mme Walz, Mme Rophille et Mme Gaillard.

En 2009 le secrétariat a répondu à 2'655 appels téléphoniques, 625 lettres ont été rédigées pour des demandes d'adhésion et d'information et 324 courriers personnels ont été envoyés concernant des assistances au suicide. Merci également à Mme Valérie Matzinger ma secrétaire médicale de Lausanne qui s'implique régulièrement ainsi que mon épouse Denise.

Je souhaite aussi mentionner les personnes qui créent notre bulletin, c'est-à-dire Mme Walz, Mme Rophille, M. Walz et prochainement Mme Brennenstuhl.

Je n'oublie pas M. Walz qui met régulièrement à jour notre site Internet : www.exit-geneve.ch ou www.exit-suisse-romande.ch.

Sachez que notre site reçoit de nombreuses visites et un nombre important de courriels et d'inscriptions.

Je souhaite maintenant adresser un merci tout particulier à des personnes au grand cœur et qui jouent un rôle essentiel au sein de notre association, sans l'aide des accompagnatrices et des accompagnateurs nous serions inefficaces.



Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

2. Rapport du comité (Suite)

"Je prie le groupe des accompagnatrices et accompagnateurs de se lever et je vous demande de les applaudir chaleureusement, car ils le méritent oh combien et je suis particulièrement bien placé pour apprécier leur dévouement à notre association.

Merci en notre nom à tous et à toutes !

"Je donne maintenant la parole à Mme Marianne Tendon qui va vous présenter un aperçu du travail que le groupe des accompagnatrices (teurs) a fourni durant l'année 2009."



*Mme Tendon a relevé que durant l'année 2009, 18 accompagnatrices (teurs) ont effectués **69** auto-délivrances.*

14 accompagnatrices (teurs) ont assisté 1 à 4 personnes et 4 en ont assisté : 39

Elle a aussi remarqué que chaque année, de nombreuses personnes choisissent la période de l'été ou la fin de l'année pour mettre fin à leurs jours.

Elle a d'ailleurs assisté 4 personnes en été et 4 autres en décembre. Cette période doit représenter pour ces personnes une fin dans la chronologie de leur existence, on pourrait en déduire, qu'elles décident de s'exclure de ces fêtes ou de ces moments particuliers de la vie. Le 2ème point que Mme Tendon souhaite aborder, c'est la relation que chacun de nous a ou aura avec son médecin.

Le plus souvent, tout se passe bien, mais il arrive que des membres, qui ont demandé une assistance au suicide, éprouvent beaucoup de difficultés pour obtenir un rapport médical circonstancié complet, de la part de leur médecin traitant.

Ce document est pourtant indispensable pour toute demande d'assistance au suicide.

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Certains médecins omettent même de signaler les douleurs intenses, voire insupportables que leurs patients doivent endurer. Ils se contentent simplement de prescrire des antalgiques très puissants, comme la morphine.

Ils oublient aussi de mentionner les problèmes importants de digestion, laquelle peut être déréglée ou parfois absente, et qui affectent certains patients. Dans ce contexte douloureux, la personne perd son autonomie, hésite à manger et maigrit d'une manière drastique.

Ces symptômes entraînent un isolement de la personne qui est en état de faiblesse, de ce fait, elle ne sort plus, de peur de tomber ou d'être hospitalisée contre son gré.

Compte tenu de ces situations douloureuses, il est indispensable d'instaurer avec son médecin un vrai dialogue, sans oublier de lui remettre le document de couleur jaune, que vous avez tous reçu, intitulé : "Pour une mort digne, directives anticipées", appelé aussi 'Testament biologique'.

En bas de ce document, il y a une note qui précise clairement que si le médecin n'est pas d'accord avec la teneur de cet écrit, il doit impérativement le faire savoir à son patient et le lui restituer.



Mme Marianne Tendon invite tous les membres à s'assurer de la qualité de la relation que chacun a avec son médecin.

La charge émotionnelle de toutes les parties concernées, lors d'une assistance au suicide est extrêmement importante et très délicate, il est donc nécessaire que toutes ces personnes puissent se préparer dans un climat de sérénité et de transparence.

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

A son grand regret, elle déplore que les lois aillent dans le sens d'une médicalisation outrancière. Ce choix fondamental de disposer librement de sa fin de vie ne doit pas être oublié.

Sa longue expérience lui a démontré que chaque individu est seul face à ses souffrances et à la problématique de sa déchéance et personne ne doit interférer dans son choix, si celui-ci répond aux critères de notre association.

* * *

Mme Tendon présente ensuite le diaporama 2009, créé par le secrétariat et qui contient des informations intéressantes :

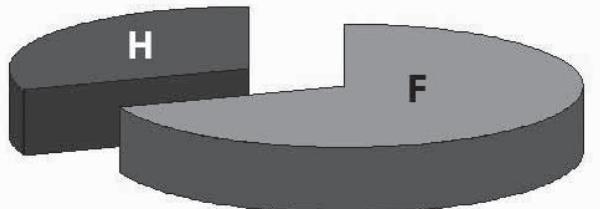
Nombre de membres au 31.12.2009 :

15'277



Répartition par canton :	VD : 6'636	BS : 11
GE : 4'876	SO : 5	
NE : 1'251	AG : 5	
VS : 1036	SZ : 5	
FR : 630	BL : 5	
BE : 519	GR : 3	
JU : 203	LU : 3	
TI : 63	SG : 1	
ZH : 24	TG : 1	

Répartition femmes et hommes : Femmes : **10'611** 69.45%
Hommes : **4'666** 30.55%



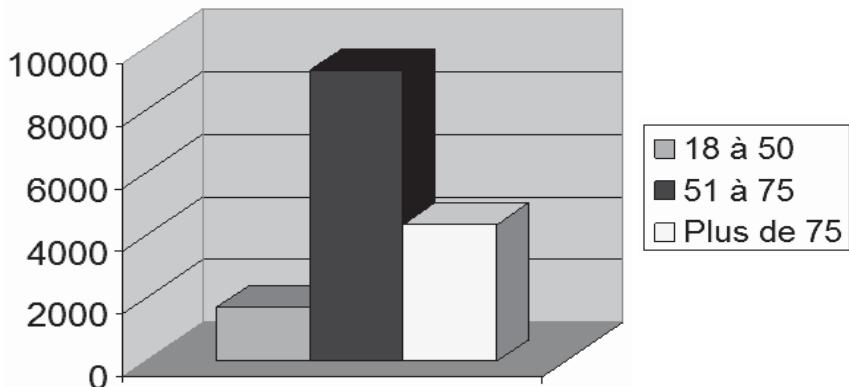
Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Répartition des âges

Membres entre 18 et 50 ans : 1'683 11.02%

Membres entre 51 et 75 ans : 9'251 60.55%

Membres de plus de 75 ans : 4'343 28.43%



Sur les 69 assistances au suicide :

Nombre de femmes : 42 soit : 60.86%

Nombre d'hommes : 27 soit : 39.14%

La moyenne d'âge est de : **72.01** ans

Moyenne d'âge pour les femmes : 72.85 ans

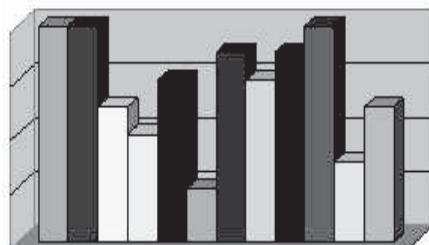
Moyenne d'âge pour les hommes : 70.70 ans

La personne la plus jeune avait : 31 ans

La plus âgée avait : 96 ans

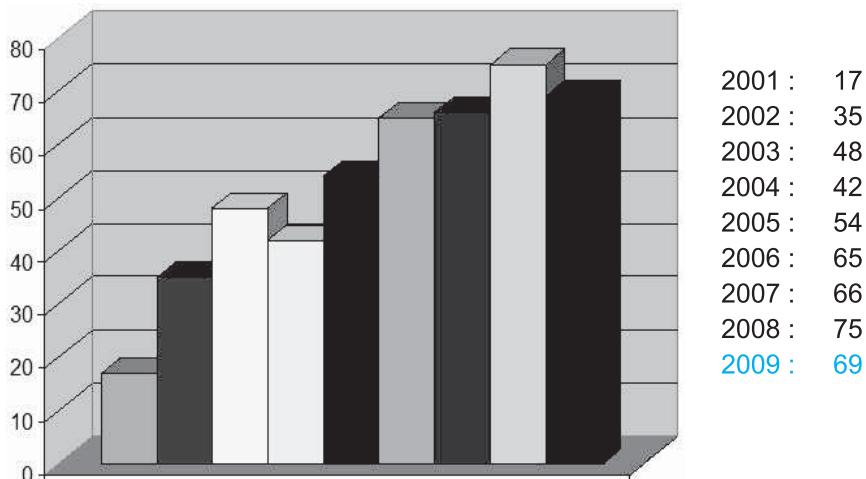
Répartition mensuelle des assistances au suicide qui ont été effectuées en 2009 :

Janvier :	8	Juillet :	7
Février :	8	Août :	6
Mars :	5	Septembre :	7
Avril :	4	Octobre :	8
Mai :	6	Novembre :	3
Juin :	2	Décembre :	5



**Résumé du procès-verbal de la
28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande**

Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées entre 2001 et 2009 :



Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées entre 2001 et 2009 à domicile, à l'hôpital, dans un 'EMS' ou dans un foyer :

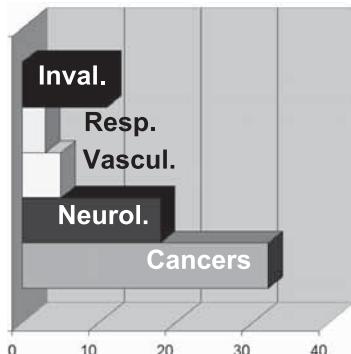
	2001	2002	2003	2004	2005
Total	17	35	48	42	54
Domicile	16	35	41	41	43
EMS	1	0	7	1	11
Hôpital	0	0	0	0	0
Foyer	0	0	0	0	0

	2006	2007	2008	2009
Total	65	66	75	69
Domicile	57	61	68	64
EMS	6	5	6	4
Hôpital	2	0	0	1
Foyer	0	0	1	0

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Statistiques des assistances effectuées avec les pathologies :

Cancers divers	32
Pathologies neurologiques	18
Pathologies vasculaires	5
Pathologies respiratoires	3
Polypathologies invalidantes	11



Et pour terminer, Mme Tendon affiche le document présenté ci-dessous en 2 parties, que chaque membre devrait remettre à son médecin :



Déclaration pour une mort digne
Directives anticipées - Testament biologique
Copie à confier à son médecin traitant

Nom et prénom :

Adresse : Date de naissance :

Après mûre réflexion et en pleine possession de mes facultés, je soussigné(e) demande que soient considérées comme l'expression de ma volonté les dispositions suivantes :

- que l'on renonce à toute mesure de réanimation si mon cas est considéré comme désespéré ou incurable ou si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, je devais être gravement handicapé(e) physiquement ou mentalement.
- qu'une médication antalgique à dose suffisante me soit administrée pour apaiser mes souffrances, même si celle-ci devait hâter ma mort.

**Résumé du procès-verbal de la
28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande**

Déclaration pour une mort digne
Directives anticipées - Testament biologique
(Suite)

je désigne comme "représentant thérapeutique" (facultatif) :
M/Mme chargé(e) de faire respecter
ma volonté au cas où je ne serais plus capable de discernement.

Lieu et date : Signature :

Directives anticipées - Testament biologique
2ème partie

Note pour le médecin traitant :

Ces volontés exprimées par votre patient sont en accord avec le droit suisse et correspondent à l'esprit des Directives de l'Académie suisse des sciences médicales.

Si toutefois vous estimiez ne pas pouvoir y souscrire, nous vous remercions de bien vouloir avertir votre patient et lui rendre ce document.

En ce qui concerne les cantons de Genève, Neuchâtel, Valais et Fribourg, de nouveaux articles de loi enjoignent aux professionnels de la santé de respecter les directives anticipées rédigées par le patient.



Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Rapport du comité présenté par le Dr Sobel

Durant l'année 2009, notre association a été sollicitée à plusieurs reprises pour des présentations dans des EMS pour le personnel soignant. Nous avons contribué à des cours de perfectionnement de cadres infirmiers donnés à Cully par «Espace Compétence» en option oncologique.

L'école d'infirmières de la clinique de la Source a souhaité entendre des témoignages d'une accompagnatrice de notre association pour approfondir la réflexion sur le projet de mourir de certains malades.

La direction du GHOL «Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique» nous a proposé une rencontre pour préparer une collaboration courtoise dans le futur avec notre association. L'ANED «l'Association Neuchâteloise des étudiants en Droit» nous a invités à participer à un colloque concernant l'assistance au suicide.

A Genève les membres de l'assemblée constitutive ont souhaité nous entendre et débattre avec les représentants des soins palliatifs pour trouver une synthèse et présenter un futur article constitutionnel sur le droit de mourir dans la dignité dans le canton de Genève.



Nous avons encore rencontré le comité de notre association sœur : EXIT Suisse alémanique, ainsi que le président de l'ADMD France qui est venu nous rendre visite à Genève. Nous avons participé à la réunion des associations européennes pour le droit de mourir dans la dignité à Francfort.

Chaque fois que nous sommes sollicités, des membres du comité se font un devoir d'y répondre favorablement pour faire valoir notre point de vue et présenter nos activités.

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

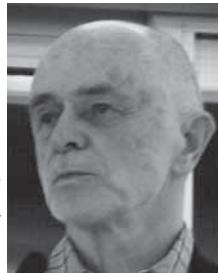
Rapport du comité présenté par le Dr Sobel (Suite)

Comme vous le savez, une bataille politique a été engagée en 2009 par le Conseil Fédéral pour limiter ou interdire l'assistance au suicide.

Notre association EXIT A.D.M.D. Suisse romande a pu faire entendre son point de vue dans la presse ainsi qu'à la radio pour contrer cette tentative de démantèlement de notre pratique. La lutte va se poursuivre durant toute l'année 2010 et je peux vous assurer que nous ne nous laisserons pas faire. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les membres qui ont envoyé notre lettre circulaire de protestation à Mme Eveline Widmer-Schlumpf, Conseillère fédérale.

Tout à l'heure M. Thévoz vous parlera du livre que nous avons coécrit sur l'aide au suicide, contre l'acharnement thérapeutique et palliatif et pour le droit de mourir dans la dignité.

Notre association Exit a fait une large utilisation de ce livre. Nous l'avons envoyé à chaque membre du Conseil Fédéral à chaque Conseiller national ainsi qu'à chaque Conseiller aux Etats. Nous avons en outre envoyé ce livre à tous les membres des parlements cantonaux de Suisse romande ainsi qu'aux constituants de Genève.



La lutte politique sera chaude et nous verrons bientôt si nous devons lancer notre référendum fédéral si Mme Widmer Schlumpf persiste à vouloir modifier l'article 115 du Code Pénal.

Concernant l'initiative vaudoise au sujet de l'assistance au suicide dans les EMS du canton de Vaud, nous attendons des nouvelles du gouvernement et du parlement vaudois. Nous devrons très certainement nous battre pour gagner cette votation populaire dans le canton de Vaud.

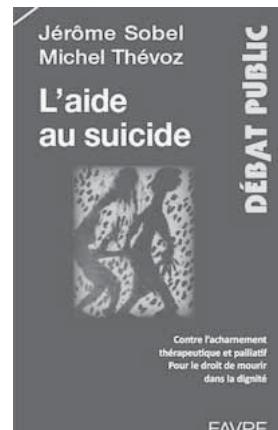
Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Rapport du comité présenté par le Dr Sobel (Suite)

Comme vous le comprenez aisément, l'ensemble du comité ainsi que l'ensemble de notre association devront encore se retrousser les manches. Nous le ferons, car nous n'avons pas droit à la défaite. Nous utiliserons jusqu'au dernier franc de notre association pour défendre notre choix et notre droit de mourir dans la dignité.

Nombre d'ouvrages envoyés avec une lettre ouverte :

Conseil fédéral	7
Conseillers nationaux Berne	244
Constituante Genevoise	80
Vaud Grand Conseil	150
Genève Grand Conseil	89
Jura Grand Conseil	93
Fribourg Grand Conseil	110
Valais Grand Conseil	128
Neuchâtel Grand Conseil	115
Total :	1'016



3. Rapport de la trésorière

Mme Christine Brennenstuhl rappelle que le bilan, le compte de résultats, le rapport des vérificateurs (trices) ont été envoyés, comme chaque année, par courrier postal, à tous les membres, avec la convocation à l'assemblée générale.

Pour son premier exercice en tant que trésorière, Mme Brennenstuhl est heureuse de pouvoir présenter des comptes positifs, puisqu'un excédent de recettes de **CHF 173'095.90** a été réalisé.

A titre comparatif, l'année dernière, l'année 2008 avait été clôturée avec un excédent de recettes de CHF 13'898.07.

Comme vous avez pu le lire, les recettes se présentent comme suit :

**Résumé du procès-verbal de la
28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande**

3. Rapport de la trésorière (Suite)

Recettes	2009	2008
Cotisations membres	557'280.68	477'533.60
Encaissements rembours. divers	3'964.65	0.00
Dons	93'205.33	92'072.20
Cotisations encaissées d'avance	9'090.00	6'805.00
Total	663'540.66	576'410.80

Intérêts créanciers	4'668.30	14'098.15
Commissions 3% impôts source	202.50	0.00
Remboursements assurances	676.20	0.00
Total	5'547.00	14'098.15

<i>Exemples de charges en baisse</i>	2009	<i>Economies par rapport à 2008</i>
--------------------------------------	-------------	-------------------------------------

Personnel	163'795.95	46'112.80
Frais de déplacements	1'547.90	278.40
Frais de voyages à l'étranger	1'773.20	7'071.30
Affranchissements	6'593.50	11'702.50
Frais d'initiatives (Solde)	11'942.35	88'417.25

La baisse des frais de personnel s'explique par un changement d'organisation, une rationalisation des tâches et une informatisation encore plus présente.

<i>Exemples de charges en hausse</i>	2009	<i>Hausses par rapport à 2008</i>
--------------------------------------	-------------	-----------------------------------

Frais juridiques	6'239.45	6'239.45
Actions conseil national-états-communes	9'440.00	9'440.00

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

3. Rapport de la trésorière (Suite)

Mme Brennenstuhl précise que si les frais juridiques sont en hausse, c'est parce que l'association prend en charge la défense de ses membres et des accompagnatrices (teurs). Ce sont généralement des frais d'avocat.

Le résultat final de CHF 173'095.90 résume bien, à lui seul, tous les efforts qui ont été entrepris.

Il faut aussi préciser que l'association n'a pas fait de placements hasardeux et qu'elle n'a donc pas perdu d'argent.

Mme Brennenstuhl profite aussi de cette occasion pour rappeler, car on lui a souvent posé la question, qu'**une assistance au suicide ne coûte absolument rien pour le membre**.

La cotisation annuelle de 40.-- pour les personnes dans la vie active et de CHF 35.-- pour les personnes à l'AVS ou à l'AI, permet d'obtenir, si le dossier est accepté bien sûr, une assistance au suicide.

EXIT A.D.M.D. Suisse romande prend en charge les frais d'assistance et ne demande rien !

Une assistance au suicide est donc **totalemt gratuit**e pour les membres.



Rappel des conditions pour demander une assistance au suicide

1. Il faut être membre de l'association EXIT Suisse romande
2. Etre domicilié en Suisse romande
3. Avoir son discernement
4. Faire une demande sérieuse, manuscrite, avec un dossier médical
5. Etre atteint d'une maladie incurable, avec un pronostic fatal ou une invalidité importante ou des souffrances intolérables

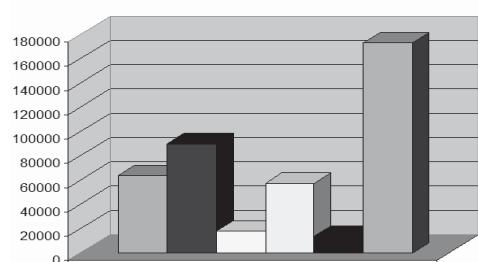
Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

3. Rapport de la trésorière (Suite)

Et pour terminer, Mme Brennenstuhl commente le graphique réalisé par le secrétariat, qui récapitule les résultats des exercices précédents, soit :



	Résultats des exercices 2004 à 2009
Année 2004 : CHF	63'709.41
Année 2005 : CHF	89'741.83
Année 2006 : CHF	17'923.96
Année 2007 : CHF	57'253.97
Année 2008 : CHF	13'898.07
Année 2009 : CHF	173'095.90



Le Dr Sobel souligne que si le bénéfice a augmenté, c'est certes grâce à tout ce qui a été énuméré, mais aussi grâce à l'augmentation des cotisations de CHF 5.-- , qui avait été acceptée par l'assemblée générale.

Un membre demande que le mot 'bénéfice' soit remplacé par 'excédent de recettes'.

M. Walz précise qu'il n'est toutefois pas mentionné 'bénéfice', mais comme chacun a pu le lire sur tous les documents comptables : c'est le terme : résultat de l'exercice qui est utilisé, sauf dans le rapport des vérificateurs.

Un autre membre propose que l'on choisisse un compte : 'Provision pour actions futures' ce qui ramènerait l'excédent de profits à quelques francs.

M. Walz informe qu'il existe déjà plusieurs comptes de ce type, mais qui sont de réelles provisions.

Le Dr Sobel remercie les 2 membres pour ces suggestions qui seront débattues, lors d'une prochaine séance de comité.

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

4. Rapport des vérificateurs

Les comptes 2009 ont été vérifiés par Mme N. Segni-Vigevani et M. J.P. Abgottsporn et tous les membres ont reçu, avec leur convocation, leur rapport.

En l'absence aujourd'hui, samedi 17 avril 2010, de Mme N. Segni-Vigevani qui est souffrante, c'est Monsieur J.P. Abgottsporn, qui confirme la teneur de son rapport devant l'assemblée.

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Neuchâtel en 2009, nous avons procédé à la vérification des pièces comptables et du bilan de l'association, arrêtés au 31 décembre 2009.

Nous avons constaté leur concordance, avec les comptes tenus.

Le résultat de l'exercice 2009, fait apparaître un bénéfice de :

CHF 173'095.90

ce qui portera la fortune à CHF 558'369.52 au 31 décembre 2009.

Nous remercions vivement la trésorière, Mme Christine Brennenstuhl, représentée par Mme Janine Walz, pour son aimable assistance au cours de cette procédure de vérification et nous tenons à la féliciter pour la qualité de son travail.

En conséquence, nous vous demandons d'approuver les comptes de l'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande et de donner décharge à la trésorière.

Les vérificateurs :

Mme Nora Segni-Vigevani et
M. Jean-Paul Abgottsporn
Genève, le 2 février 2010



Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

4. Rapport des vérificateurs (Suite)

Le Dr Sobel demande si quelqu'un désire poser une question au vérificateur des comptes ?

Comme ce n'est pas le cas, il propose à l'assemblée générale d'accepter les comptes 2009 et de donner par conséquent décharge au comité, en levant la main.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention.



5. Projet de modification des statuts 37 à 39 de l'association

M. William Walz rappelle tout d'abord que ce projet de révision des statuts concernant le contrôle des comptes, a été envoyé à tous les membres, par courrier postal, avec la convocation.

Cette modification des articles 37, 38 et 39 a été préparée par Monsieur Jean-Jacques Bise, juriste, qui fait partie du comité, mais qui n'a pas pu être présent aujourd'hui.

A la demande du Président, M. Walz présente ce projet à l'assemblée.

- *En 1982, lors de la fondation de l'association, il y avait 20 membres*
- *En 2000, l'association comptait 7'750 membres*
- *En 2010, nous avons pratiquement atteint les 15'500 membres et pourtant le mode de vérification des comptes n'a pas changé, comme au début, la vérification des comptes est toujours effectuée par des membres bénévoles, qui s'annoncent lors des assemblées générales.*

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

5. Projet de modification des statuts 37 à 39 de l'association

Ces deux dernières années, nous avons eu la chance d'avoir des vérificateurs expérimentés et disponibles : Mme Segni-Vigevani et M. Abgottspont.

Cela n'a pas toujours été le cas, à certaines périodes, nous avons eu de la peine à trouver des vérificateurs ayant de vraies compétences comptables, parfois, les vérificateurs qui s'étaient annoncés lors de l'assemblée générale, ne sont tout simplement pas venus faire le contrôle, ils nous ont laissés tomber, sans nous prévenir.

Et pour terminer ce préambule avec une note humoristique et authentique : nous avons même eu un vérificateur, certes relativement âgé, il se reconnaîtra d'ailleurs s'il est parmi nous aujourd'hui, qui s'est carrément endormi pendant le contrôle !



Donc pour résumer :

Il y a beaucoup plus de membres, par conséquent : beaucoup plus de cotisations et de dons et un volume de pièces de plus en plus important à contrôler.

Depuis plusieurs années, Mme Janine Walz qui a été trésorière de 2003 à 2008, avait d'ailleurs souhaité que cette vérification des comptes, soit effectuée par un expert comptable, des débats ont eu lieu à ce sujet au sein du comité, mais les statuts ne le permettaient pas.

La nouvelle trésorière Mme Christine Brennenstuhl partage le même avis, elle trouve aussi que les contrôles devraient être effectués par une fiduciaire.

Résumé du procès-verbal de 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

5. Projet de modification des statuts 37 à 39 (Suite)

Le comité a donc décidé de vous proposer cette modification des statuts qui nous permettrait, si vous l'acceptez, de confier dorénavant ce contrôle des comptes à un réviseur externe agréé, en l'occurrence une grande fiduciaire.

J'insiste toutefois sur le fait que l'association n'a aucune obligation légale quelconque, si le mode de vérification des comptes change, c'est parce que le Président et l'ensemble du comité souhaitent encore plus de rigueur.

Le comité propose donc de modifier les articles 37 à 39 des statuts de la manière suivante :

Art. 37 Article actuel :

L'Assemblée générale nomme deux vérificateurs ou vérificatrices des comptes ayant des compétences comptables reconnues et un/une suppléant(e) choisi(e)s en dehors du Comité.

Ils sont élus pour une année.

Nouvel article 37 :

Sur proposition du Comité, l'Assemblée générale nomme un organe de contrôle.

Cette fonction est exercée par une société fiduciaire élue pour un an et rééligible.

Art. 38 - Article actuel :

Les vérificateurs ou vérificatrices des comptes vérifient la gestion financière de l'association. Ils présentent un rapport à l'Assemblée générale.

Nouvel article 38 :

L'Organe de contrôle vérifie la gestion financière de l'association. Il présente à l'Assemblée générale un rapport écrit sur le résultat de sa vérification.

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

5. Projet de modification des statuts 37 à 39 (Suite)

Art. 39 - Article actuel :

Seul un vérificateur ou une vérificatrice est immédiatement rééligible.
Le/ la suppléant(e) peut être élu(e) vérificateur ou vérificatrice.

Nouvel article 39 :

La société fiduciaire doit être représentée à l'Assemblée générale.

Au terme de cet exposé, le Dr Sobel demande si parmi les membres présents, certains ont des questions et quelques mains se lèvent :



Question :

Un membre demande si la future fiduciaire fera partie de l'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Réponse :

Non, la fiduciaire exercera seulement un mandat de contrôle, elle ne gérera pas les comptes. Il s'agira dans tous les cas d'une société indépendante de notre association.

Question :

Un membre demande la parole, car il pense qu'il serait peut-être préférable de choisir une petite fiduciaire.

Réponse :

Il n'est plus possible pour une fiduciaire d'effectuer des contrôles officiels sans avoir des qualifications particulières requises par le code des obligations, sans être agréée et sans avoir une garantie financière, dès lors, en règle générale, seules les grandes fiduciaires sont en mesure de remplir ces conditions.

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

5. Projet de modification des statuts 37 à 39 de l'association

Question :

Un membre qui accepte l'idée d'un contrôle effectué par une fiduciaire demande si nous avons une idée du coût de cette prestation.

Réponse :

Suite à un appel d'offres, deux fiduciaires se sont annoncées et le coût moyen d'une vérification annuelle des comptes devrait s'élever à environ 2'000.-- à 2'500 francs.

A ce montant il faudra cependant rajouter les heures et les déplacements pour les assemblées générales, les éventuels conseils ou autres prestations.

Les fiduciaires ont accepté d'appliquer un tarif réduit, car elles ont compris qu'EXIT A.D.M.D. Suisse romande est une association à buts humanitaires.

Remarque d'un membre :

Concernant les articles 38 - 39, il faudra choisir soit :

- L'organe de contrôle et dans ce cas, il faudra écrire : il ou
 - La Société fiduciaire " " " " : elle
- la modification sera soumise à notre juriste, M. J.J. Bise, lors de la prochaine séance de comité, mais le Président pense que ce sera certainement le terme '**organe de contrôle**' qui sera gardé.

Comme il n'y a plus d'autres questions, le Dr Sobel demande à l'assemblée de voter concernant cette modification des statuts.

Cette modification est finalement adoptée par la majorité des membres, avec 1 seul avis contraire, mais aucune abstention.

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

6. Nomination des prochains vérificateurs des comptes

Concernant le choix de la fiduciaire, compte tenu d'une proposition supplémentaire de 'dernière minute', le Dr Sobel propose que l'assemblée charge le comité de choisir dans un délai max. de 3 mois, la fiduciaire qui aura été retenue.

Cette proposition est acceptée par la majorité des membres, sans avis contraire, et sans abstention.



7. Cotisations annuelles pour 2011

L'assemblée vote à main levée et la proposition du Dr Sobel de ne pas augmenter les cotisations pour 2011 est acceptée à l'unanimité, sans avis contraire, et sans abstention.

8. Election du comité

Poste de Président

Le Dr Jérôme Sobel confirme qu'après avoir discuté avec le comité et selon son souhait, il est prêt à assurer une nouvelle année de présidence, il demande donc à l'assemblée de voter à main levée pour ou contre sa réélection.

Le Dr Sobel est réélu à l'unanimité, sans avis contraire, sans aucune abstention et avec des acclamations.

Il remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est témoignée.



Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

8. Election du comité (Suite)

Poste de vice-Président

Après avoir discuté avec le comité et toujours selon son souhait, le Dr J.-E. Strasser est prêt à assurer une nouvelle année de vice-présidence, le Dr Sobel demande donc à l'assemblée de voter à main levée pour ou contre sa réélection.

Le Dr Jean-Emmanuel Strasser est réélu à l'unanimité, sans avis contraire et sans aucune abstention.

Election en bloc des membres du comité

- Départ de Me B. Reich, qui souhaite diminuer ses activités et qui a décidé de quitter le comité
- Arrivée de Mme Gabriela Renaud, accompagnatrice chevronnée qui a été choisie par le comité pour occuper cette place vacante
- Tous les autres membres du comité, dont voici la liste par ordre alphabétique, ont accepté de continuer leur activité :

Dresse D. Berner
M. J.-J. Bise
Mme C. Brennenstuhl
Prof. G. Gabbiani
Dresse D. Hutin
Mme S. Pletti
Me F. Primault
Mme G. Renaud (Qui rejoint le comité)
Mme M. Tendon
M. W. Walz



L'ensemble du comité est donc réélu à l'unanimité, sans avis contraire et sans aucune abstention.

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

9. Conférence de M. Michel Thévoz

L'assemblée a suivi avec une attention particulière l'exposé passionnant de M. Michel Thévoz, ancien professeur d'histoire de l'art et conservateur de la Collection de l'Art Brut. Ce brillant orateur a aussi rédigé une vingtaine d'ouvrages sur des sujets divers, dont le suicide, qui fut d'ailleurs aussi le thème de cette conférence du 17 avril.

L'enregistrement de cette conférence est à la disposition de ceux qui n'ont pas eu la chance d'être présents. Sur simple demande écrite, adressée au secrétariat, le CD sera envoyé aux membres qui en feront la demande et qui auront joint une enveloppe renforcée, timbrée, munie de leur adresse, ainsi que d'une petite participation de CHF 3.-- en timbres-poste (3 timbres à CHF 1.--) pour le CD ou le DVD.



10. Divers

Bien que de nombreuses réponses aient été données pendant cette assemblée générale et après la conférence de M. Thévoz, le Dr Sobel a tenu à répondre aux questions écrites qui ont été posées par quelques membres :

1. Question de M. Pierre Cadoux :

- Comment obtenir tout simplement la potion ?
- Les personnes atteintes d'Alzheimer peuvent-elles être aidées ?

Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

10. Divers

Question de M. Pierre Cadoux (Suite)

Le Dr Sobel répond à M. Cadoux qu'il comprend sa demande, mais que cette médicalisation est incontournable, car l'arrêt du Tribunal Fédéral, est tout à fait clair à ce sujet : pour obtenir du 'Pentobarbital', il faut une ordonnance médicale. Compte tenu de cette responsabilité, il n'est donc pas possible de remettre cette potion létale, sans un contrôle et un suivi.

Concernant la maladie d'Alzheimer, la situation n'est pas simple, car si le malade attend trop longtemps, il risque de ne plus avoir son discernement et dans ce cas l'association ne pourra effectivement plus l'aider.

2. Question de Mme Janine Roy

- Ceux qui n'ont plus leur discernement peuvent-ils être aidés ?
- Une personne hospitalisée peut-elle être aidée à l'hôpital ?
- Faut-il rédiger un document écrit suppl. précisant mes instructions ?

Le Dr Sobel a répondu à cette question, prière de prendre connaissance de la réponse qui a été faite ci-dessus à Monsieur Cadoux.

Certains hôpitaux comme les HUG de Genève ou le CHUV du canton de Vaud, acceptent sous certaines **conditions très strictes** que l'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande intervienne dans leurs locaux, seulement si le patient est intransportable, c'est-à-dire, qu'il ne peut pas être ramené à son domicile.

Mme Marianne Tendon, accompagnatrice, a déjà répondu à cette question : Prière de consulter les pages 4 et 5 de cette brochure No 53.



Résumé du procès-verbal de la 28ème assemblée générale d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

10. Divers (Suite)

3. Question de Mme Micheline Wyss

Le Dr Sobel lui répond en rappelant les conditions pour obtenir une assistance au suicide, soit :

1. Il faut être membre de l'association EXIT Suisse romande
2. Etre domicilié en Suisse romande
3. Avoir son discernement
4. Faire une demande sérieuse, manuscrite, avec un dossier médical
5. Etre atteint d'une maladie incurable, avec un pronostic fatal ou une invalidité importante ou des souffrances intolérables

chaque cas est étudié par l'un des médecins-conseils de l'association.

4. Question de M. Philippe Holzer, concernant la future fiduciaire.
La réponse a déjà été donnée : page 21 de cette brochure No 53.



Assemblée générale de 2011

La prochaine assemblée générale aura lieu en 2011 dans le Valais, à Martigny, puisque dans ce canton le cap des 1'000 membres a été dépassé.



Une assistance au suicide dans un alpage

Accompagnatrice : Mme Christiane Boulay



J'ai rencontré pour la première fois Monsieur B., lors d'une belle journée d'été, il avait élu domicile dans un alpage où il vivait seul, avec un minimum de confort, sans eau, ni électricité, son seul lien pour communiquer avec l'extérieur était un téléphone mobile (Natel), mais il m'a semblé heureux d'être là, puisqu'il m'a fait comprendre que ce serait à cet endroit qu'il souhaitait finir sa vie.

On m'avait prévenue que c'était un cas urgent, M. B., âgé de 60 ans, était atteint d'un cancer avancé de l'estomac, avec des métastases un peu partout, y compris dans le foie, mais il ne voulait pas de soins palliatifs.

Il vivait seul, aidé seulement par un ami qui lui faisait ses courses et son médecin qui venait le voir régulièrement.

Monsieur B. avait une apparence soignée, bien rasé, habillé correctement, en un mot, il ne se laissait pas aller, d'ailleurs, lorsque son état le permettait, il m'a expliqué qu'il rassemblait toutes ses forces et qu'il allait se laver dans une rivière, située à une centaine de mètres de son chalet.

Installé sur sa chaise à bascule, son endroit préféré, cet artiste peintre qui était attiré et influencé par le bouddhisme, était entouré de ses nombreux tableaux.

Il a été heureux de me montrer quelques-unes de ses œuvres et j'ai eu d'emblée un bon contact avec lui.

Malheureusement Monsieur B. qui avait attendu le plus longtemps possible souffrait de plus en plus, malgré les médicaments. Il n'arrivait d'ailleurs presque plus à manger et même boire devenait difficile. Compte tenu de son état, je n'ai pas été surprise lorsqu'il m'a demandé que cette assistance se fasse le plus rapidement possible.

Une assistance au suicide dans un alpage Accompagnatrice : Mme Christiane Boulay (Suite)

Après un long entretien, j'ai pu me rendre compte de sa détermination et nous avons fixé, d'un commun accord, la date de son auto-délivrance.

3 jours plus tard, vers la fin du mois de juillet, je suis revenue le voir. Il était environ 9 heures, la journée était ensoleillée, l'endroit particulièrement resplendissant.

Imaginez ce que doit ressentir un peintre, qui sait qu'il regarde pour la dernière fois ce décor d'alpage exceptionnel, avec une luminosité particulière et des couleurs resplendissantes !

Je lui ai demandé s'il souhaitait repousser cette date fatidique et attendre encore un certain temps, mais il m'a dit qu'il était vraiment arrivé au bout de sa résistance, qu'il était plus que jamais, déterminé, lucide et content que ce calvaire cesse enfin.

Il m'a expliqué qu'il était épuisé mais satisfait d'avoir réussi à se rendre jusqu'à la rivière, ce qui lui a permis de se laver. C'était important pour lui !

Deux personnes étaient présentes : son médecin traitant, que je félicite d'ailleurs d'avoir été là et un ami sur qui il avait toujours pu compter.

Monsieur B. m'a dit qu'il avait 3 souhaits :

- Avoir en face de lui, jusqu'à la dernière minute, l'un de ses tableaux, qui représentait 2 montagnes à chaque extrémité, rattachées l'une à l'autre par une corde, sur laquelle il y avait un vélo.

Cette oeuvre symbolisait, à ses yeux, le passage de la vie à la mort.

- Mourir sur sa chaise à bascule, qu'il affectionnait tant.

- Que je lui donne rapidement la potion, car il ne voulait pas que cette attente soit trop longue.

Une assistance au suicide dans un alpage Accompagnatrice : Mme Christiane Boulay (Suite)

Je lui ai donc donné l'antivomitif, puis quelque temps après, j'ai préparé la potion létale, qu'il a bue sans hésitation.

Parmi les moments marquants que j'ai gardés en mémoire, une image est toujours présente, c'est celle de cet artiste qui accompagnait ses paroles par des gestes et qui, après nous avoir raconté quelques anecdotes, a levé sa main comme s'il allait peindre une dernière fois et l'a posée ensuite sur l'autre, avant de s'endormir pour toujours !

Comme lors de chaque autodélivrance, je suis partie très éprouvée, mais avec la certitude d'avoir aidé un être humain, condamné par la maladie, à mourir paisiblement, comme il le souhaitait !

Ce texte a été rédigé suite à un entretien avec
Mme Christiane Boulay.



Important concernant vos cotisations

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir **attendre** de recevoir vos factures de cotisations annuelles qui sont envoyées chaque année, au début du mois de février, **avant** d'effectuer votre versement.

Vous avez été nombreux à payer vos cotisations 2010, au moyen du bulletin de versement de votre cotisation 2009 ou même du bulletin de versement avec la mention "Don", ce qui complique considérablement le travail de la comptabilité puisque les comptes ne sont pas les mêmes.

Merci d'avance à tous !



Merci

Dans l'impossibilité de remercier individuellement les membres ayant fait un don en faveur de l'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande, le Comité exprime à chacun, sa vive reconnaissance pour le soutien apporté à son action.

Qu'est-ce que le testament biologique ou les directives anticipées ?

Depuis 1982, EXIT A.D.M.D. Suisse romande a été la première à proposer à ses membres le "Testament biologique" ou la "Déclaration pour le droit de mourir dans la dignité".

On les appelle plus couramment aujourd'hui : "Directives anticipées". C'est un petit document, au format d'une carte d'identité, que le membre d'EXIT Suisse romande porte sur lui en permanence et qui est libellé comme suit :

Après mûre réflexion et en pleine possession de mes facultés, je, soussigné(e), demande que soient considérées comme l'expression de ma volonté les dispositions suivantes :

- Que l'on renonce à toute mesure de réanimation si mon cas est désespéré ou incurable ou si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, je devais être gravement handicapé(e) physiquement ou mentalement.
- Qu'une médication antalgique à dose suffisante me soit administrée pour apaiser mes souffrances, même si celle-ci devait hâter ma mort.

Si votre carte de membre est complète ou si vous l'avez perdue, prière d'envoyer votre demande au secrétariat, avec une enveloppe libellée à votre adresse et affranchie. Merci d'avance.

EXIT ADMD Suisse romande
Case postale 110
1211 Genève 17

Demande d'une nouvelle carte de membre

Madame, Monsieur (soulignez ce qui convient)

Nom :

Prénom :

Rue :

N° postal et localité :

PS : Le secrétariat reçoit régulièrement des demandes de cartes, sans mention de nom et d'adresse, il ne peut donc pas y donner suite. Merci de ne pas oublier vos coordonnées.



**L'éthique est une affaire de limites ...
Eviter d'aller vers le suicide en «libre service»**

Avec l'autorisation de l'auteur : **Dr Jean Martin**

Dans le numéro du FMS/SMF du 17 juin 2009, j'ai pris connaissance avec intérêt de l'éditorial de mon excellent confrère et ami d'études Claude Genton [1], en rapport avec l'accès à l'assistance au suicide organisée par des «fatigués de la vie».

Il estime que mon malaise, ma claire réticence à cet égard, serait «éminemment discriminatoire», représenterait «une inégalité de traitement flagrante et inacceptable». Plusieurs autres ont, suite à mon article à ce sujet [2], émis des remarques qui, quoique de manière moins vive, vont dans le même sens [3]. Ces avis divergents sont complètement respectables bien sûr; ils m'ont donné l'occasion de préciser ma position [4].

Ma carrière (médecin cantonal) m'a beaucoup mis au contact des problèmes médico-éthiques; j'ai observé que certaines situations n'ont pas de solution idéale mais seulement des mauvaises et des moins mauvaises, et qu'il convient de rechercher laborieusement les moins mauvaises.

De plus, il importe d'étudier attentivement les enjeux d'une question donnée du point de vue de la personne individuelle, d'une part, et de celui de la collectivité d'autre part.

Cette dernière préoccupation est celle qui m'anime à propos de l'offre organisée d'assistance au suicide. L'acceptabilité sociétale de cette aide, par Exit, ne me pose pas de problème – ni à la population suisse, selon plusieurs sondages – s'agissant de personnes en grande souffrance et en fin de vie. Par contre, s'agissant de «fatigués de la vie» (merci d'excuser l'emploi de ce terme discutable), je crois potentiellement délétère, du point de vue de la communauté et des valeurs dont elle est porteuse, d'organiser l'aide à des pulsions suicidaires.

Je réalise avec Claude Genton que cette position n'est pas aussi pleinement cohérente qu'on le souhaiterait ... mais l'éthique est une affaire de limites qu'il faut parfois poser, même de manière imparfaite. Et même si, dans la diversité des personnes demandant l'aide d'Exit, il n'y a pas de frontière aisément définissable entre fin de vie trop lourde à porter et certains cas de «fatigue de la vie».

Article du Dr Jean Martin (Suite)

Il importe de rappeler que le «droit au suicide» est ce qu'appelle un droit-liberté, et pas un droit-créance, à savoir : personne ne saurait exiger de la collectivité ou de l'Etat de lui donner les moyens de concrétiser ce droit.

Cela étant, le droit-liberté des «fatigués de la vie» de mettre un terme à leur existence reste intact. Et je peux imaginer, même si la vie n'est pas immédiatement menacée, qu'une assistance soit exceptionnellement accordée, au sens de l'article 115 du Code pénal (non-punissabilité de cette aide): dans une situation individuelle où un médecin traitant – ou autre ami – a la ferme conviction qu'il s'agit d'une décision compréhensible, mûrement réfléchie; ceci à une personne spécifique, dans le cadre d'une relation de confiance établie de longue date [4]. Mais pas par une organisation qui en fait sa vocation.

[Suite en page 35 >](#)



Article du Dr Jean Martin (Suite et fin)

Ce qui m'incite à apporter ces précisions, c'est aussi que, le jour même où paraissait l'article de Genton (17 juin), le Conseil fédéral annonçait l'ouverture d'une consultation sur le sujet, indiquant que deux options étaient à l'étude: fixer des garde-fous dans la loi ou ... interdire les organisations d'assistance au suicide. Pour les motifs que je cherche à clarifier, je me suis exprimé contre l'implication de telles organisations pour assister des personnes dont le pronostic vital n'est pas gravement en cause; une partie du Conseil fédéral, elle, envisage de ne l'admettre dans aucun cas! Je ne mettrai donc pas la limite au même endroit que notre Gouvernement, mais je crois qu'on n'échappera pas à la nécessité d'éviter que, en quelque sorte, le suicide soit chez nous (quasiment) en libre service organisé tendanciellement, pour quelque motif que ce soit..

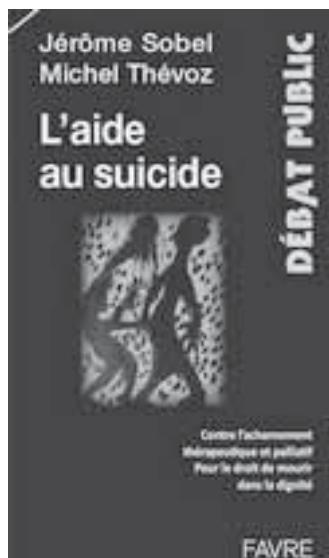
Dr Jean Martin



Références :

- 1 Genton CY. Les «fatigués de la vie» ... Forum méd suisse. 2009; 9(25):449. Voir aussi : bulletin EXIT A.D.M.D. Suisse romande No 51
- 2 Martin J. Assistance au suicide et «fatigués de la vie». Bulletin des médecins suisses/Schweiz Ärztezeitung. 2008;89:2098 (publié en allemand sous le titre «Suizidbeihilfe und Lebensmüdigkeit»).
- 3 Lettres de: G. Hinz. Schweiz Ärztezeitung. 2009;90:31; P. Hirzel et P. Süsstrunk. SAeZ. 2009;90:215–6; G. Heller. SAeZ. 2009;90:425–6.
- 4 Martin J. Assistance au suicide: L'éthique est une affaire de limites et de dilemmes – Il faut poser des limites, même imparfaites. Bulletin des médecins suisses/Schweiz Ärztezeitung. 2009;90:217–8 (publié en allemand sous le titre «Suizidbeihilfe: In der Ethik geht es um Dilemmata und Grenzen – Wir müssen Grenzen ziehen, auch wenn sie nicht perfekt sind»).

Contre l'acharnement thérapeutique et palliatif Pour le droit de mourir dans la dignité !



L'aide au suicide

Ce livre parle de vous personnellement, il traite de l'étape finale de votre vie.

Le passé dont vous ne voulez rien savoir, vous vous condamnez à le répéter, dit-on ; mais la fatalité que vous voudriez ignorer s'accomplira sous sa forme la plus inacceptable. Si le droit à la vie est fondamental, il apparaît tout aussi fondamental de pouvoir choisir sa propre mort, et de faire appel à l'assistance d'un spécialiste.

Ce livre est d'abord un manifeste : contre l'acharnement thérapeutique, bien sûr; mais aussi contre l'acharnement palliatif, contre

l'hypocrisie de médecins plus soucieux de la promotion de leur spécialisation que de l'état de leurs patients; contre l'opportunisme de politiciens qui surfent sur l'opinion publique au lieu d'affronter la réalité ; et contre notre lâcheté à tous devant un des derniers tabous de notre temps.

Ce livre, enfin, engage le débat sur des questions aussi fondamentales que le suicide assisté ou l'euthanasie directe, leurs enjeux économiques, la législation dans ce domaine, la formation de praticiens en thanatologie, les directives anticipées, etc., cela sous deux angles de vue convergents, celui d'un médecin engagé dans l'assistance au suicide, et celui d'un partisan de la démédicalisation de l'euthanasie.

Auteurs : Jérôme Sobel, médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie et en chirurgie cervico-faciale et Michel Thévoz, qui a été professeur d'histoire de l'art et conservateur de la Collection de l'Art Brut depuis sa fondation en 1976.

Prends soin de ma fin – Pierre Paroz

(Extrait de la Préface)

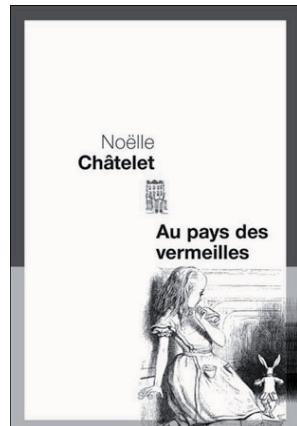
Jusqu'à quand nous laisserons-nous voler notre mort ? [...] Reprenez en charge votre mort – donc aussi votre vie ! Ne laissez à personne le droit de décider à votre place, ni pour les petites choses, ni pour les grandes, ni pour les ultimes ! Secouez le joug de tous ceux qui veulent votre bien et le planifient jusqu'aux modalités de votre fin sans vous consulter ! Criez-leur : «Halte là !» – cela les réveillera peut-être de leur sommeil dogmatique !



Ce livre réunit les deux extrémités de la chaîne humaine, refermant la boucle, avec en arrière-plan la figure inoubliable de la mère de l'auteur. D'un côté une très vieille femme qui informe ses enfants de sa volonté de mourir dans la dignité, de l'autre cette nouvelle Alice, petite fille qui joue avec son ombre et qui saute à cloche-pied sur l'échiquier du temps.

Noëlle Châtelet poursuit à travers romans, nouvelles et essais une réflexion sur le corps, l'engendrement, les âges de la vie. Cet ouvrage pourrait être un complément de sa trilogie à succès parue chez Stock (La petite au tournesol, La dame en bleu, La femme coquelicot), ou, si l'on préfère, un contrepoint de La dernière leçon, publié au Seuil en 2004 et vendu d'emblée à 130.000 exemplaires.

Au pays des vermeilles de Noëlle Châtelet
Chez Seuil / Collection Cadre Rouge



Si vous déménagez - Changement d'adresse

Si vous changez d'adresse, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aviser, en nous retournant ce formulaire, dûment rempli, par fax au No 022 735 77 65 ou par courrier postal à :

**EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Case postale 110 1211 Genève 17**



Nom	:
Prénom	:
Ancienne adresse	:
Nouvelle adresse	:
No postal et lieu	:
Adresse électronique	:
Nouveau téléphone	:
Téléphone portable	:
Communication	:
	
	

Des caractères plus lisibles !

Comme vous avez pu le constater, ce bulletin a été rédigé avec des caractères plus lisibles (Helvetica) et dans une taille légèrement plus grande, afin de tenir compte de nos lecteurs, qui ont de la peine à lire les petits caractères.

**Adhésion à EXIT A.D.M.D.
Suisse romande**



Plus nous serons nombreux
mieux nous atteindrons nos objectifs !



Bulletin d'inscription

Uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse romande

A envoyer à :

EXIT A.D.M.D. Suisse romande Case postale 110 1211 Genève 17
en joignant svp une enveloppe affranchie à votre adresse. Merci !

- Je désire recevoir gratuitement toutes les informations concernant EXIT A.D.M.D. Suisse romande
- Je désire adhérer à EXIT A.D.M.D. Suisse romande
- Je n'ai pas l'âge légal de la retraite, cotisation annuelle CHF 40.--
- J'ai l'âge de la retraite (AVS ou AI), cotisation annuelle CHF 35.--

Nom :

Prénom :

Titre (Mme /Mlle / M.) :

Adresse :

No postal et lieu :

Téléphone :

Date : 20 .. Signature :

Comité 2010



Dr Jérôme Sobel, Président



**Dr Jean-Emmanuel Strasser,
Vice-Président**

Membres du comité, par ordre alphabétique :

Dresse D. Berner
M. J.J. Bise
Mme C. Brennenstuhl
Prof. G. Gabbiani
Dresse D. Hutin
Mme S. Pletti
Me F. Primault
Mme G. Renaud
Mme M. Tendon
M. W. Walz

Membres d'honneur :

Dresse G. Burgermeister
Mme J. Marchig